

RENDRE SON COMMERCE ACCESSIBLE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

À partir du 1^{er} janvier 2015, tous les Établissements Recevant du Public (E.R.P.), devront être accessibles aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite ! Les E.R.P. existants devront s'adapter progressivement pour permettre l'accueil de personnes confrontées à différents types de handicap. Pour les artisans, il est essentiel de respecter la loi ! L'enjeu est de taille et la mise en conformité de son commerce vis-à-vis de la réglementation peut être complexe ! Cette formation d'une journée vous apportera des solutions pratiques pour rendre votre commerce accessible et respecter la loi !

► OBJECTIF DE LA FORMATION

- Dresser un état des lieux de son établissement vis-à-vis des bonnes pratiques en matière d'accueil des personnes handicapées.
- Trouver des solutions pratiques à travers le chiffrage des travaux et la recherche d'entreprises pour la réalisation des travaux

► PROGRAMME

- Les enjeux sociaux, économiques et réglementaires de l'accessibilité
- Les notions de l'accessibilité essentielles pour l'entreprise : gabarit, espaces, contrastes de couleurs...
- L'utilisation d'un outil d'auto-diagnostic applicable dans son entreprise
- Les points clés de l'accessibilité : repérage de l'établissement, stationnement, entrée, accueil, signalétique, éclairage, communication, comportement...
- La recherche de matériels : base de données des entreprises compétentes
- Les outils internet pour imprimer un plan de situation

- L'élaboration d'un plan de son établissement
- Réalisation d'une notice d'accessibilité
- Mise en place d'un plan d'action concret : calendrier et chiffrage
- Les acteurs clés de l'accessibilité en Haute-Garonne

► PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne concernée par la réglementation et souhaitant trouver rapidement des solutions en matière d'accessibilité de son établissement

► MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formateur spécialisé en réglementation liée à l'accessibilité des locaux
- Mises en situation pratiques et étude de son cas personnel

► DURÉE

1 jour (2 matinées ou 2 après-midi selon le lieu de la formation)



Tél : 05 61 10 47 40 · Fax : 05 62 27 07 54 · formation@cm-toulouse.fr

Les dates de formation sont présentes sur le calendrier disponible sur le site internet de la CMA31

www.cm-toulouse.fr/files/cma31/formation-artistes/calendrier-stages.pdf



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Haute-Garonne